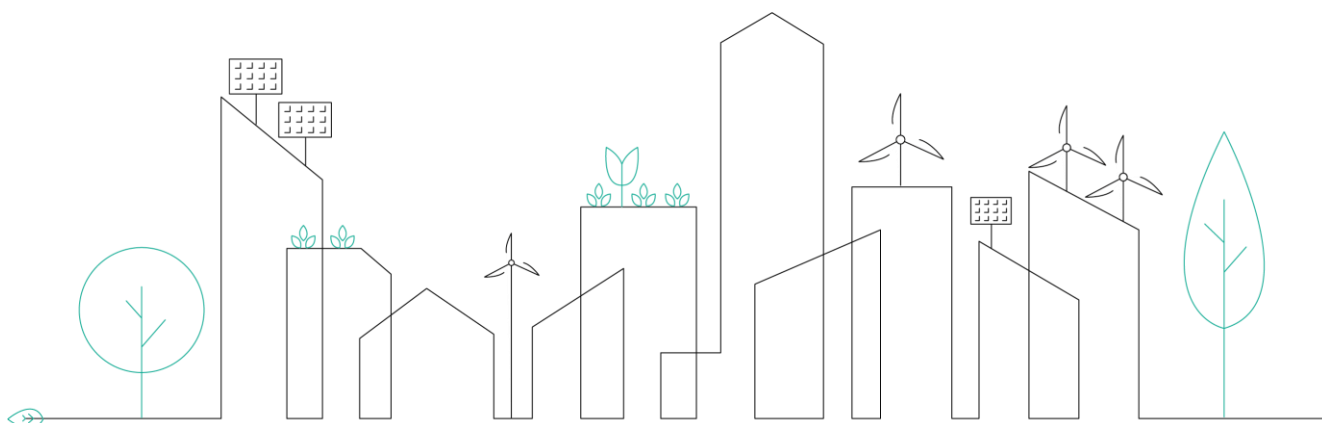


CHARTE RSE

Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

Groupe VERTICAL SEA

BUILDERS & PARTNERS
BUILDERS & PARTNERS Maroc
CALL INGENIERIE
COBET
CODITRA
INGECOBAT
SENNSE
SIEC
SOL CONSEIL
SOL CONSEIL GRAND OUEST
SOLER IDE
TECTA



VERTICAL SEA, ACTEUR RESPONSABLE DE LA TRANSFORMATION DU CADRE DE VIE

SOMMAIRE

1.	AGIR POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS NOS METIERS	6
2.	SE MOBILISER EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT	7
3.	PROMOUVOIR LE CAPITAL HUMAIN	8
3.1.	La gouvernance	8
3.2.	Conditions d'emploi décentes.....	8
3.3.	Développement professionnel et personnel.....	8
3.4.	Santé et sécurité	9
3.5.	Promotion de l'égalité femmes /hommes.....	9
3.6.	Respect de la diversité et de l'inclusivité.....	9
3.7.	Lutte contre le harcèlement & les violences sexistes et sexuelles	9
3.8.	Dispositif d'alerte en cas de violence, harcèlement ou discrimination	10
4.	ÊTRE UN PARTENAIRE DE CONFIANCE.....	10
4.1.	Nos engagements	10
4.2.	Nos exigences et attentes envers nos partenaires.....	12
5.	ÊTRE UN ACTEUR LOCAL ET SOLIDAIRE	13

N° Dossier	Agence	Indice	Document	Rédigé par	Date	Commentaires / version	Vérification	Vérifié par
1	Groupe VS	0	Charte RSE	SAM	08/2023	Version Définitive	Livrable	EGA

1	GROUPE VS	0	Charte RSE	SAM	10/2024
Dossier	Agence	Indice	Document	Rédigé par	Date

Notre Charte RSE regroupe nos engagements environnementaux et sociétaux et constitue notre charte éthique déontologique, des ressources humaines, des achats responsables et informatique(s).

Elle est complétée chaque année par un rapport RSE détaillé qui met en lumière les mesures concrètes mises en place dans chaque domaine clé de notre politique RSE, ainsi que les avancées vers la réalisation de nos objectifs.

Préambule :

VERTICAL SEA est un groupe d'ingénierie et de management de projet œuvrant pour la construction durable du cadre de vie, constitué par des sociétés aux expertises complémentaires, soudées par un socle de valeurs communes et par la vision partagée de ce que doit être le service dans un monde à transformer.

Un triple défi : sociétal, environnemental et économique, se présente aux acteurs de l'aménagement du territoire, de l'immobilier, du bâtiment, des infrastructures ou encore de l'industrie.

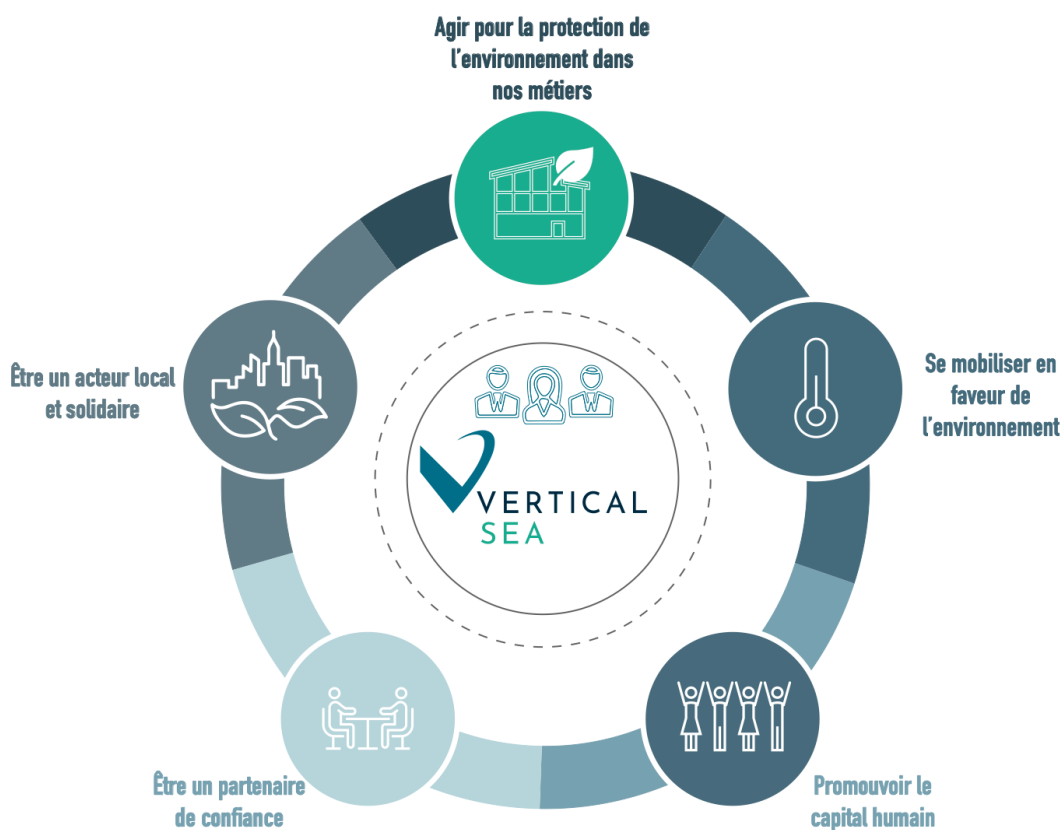
Pour relever ces enjeux, notre Groupe s'est attaché à construire depuis 2011 un collectif rassemblant une grande variété de spécialistes : en Conseil immobilier, en Ingénierie dans les domaines de l'Energie, de l'Environnement, du Bâtiment tout corps d'états, de la Géotechnique, de l'Hydrogéologie, des Sites et Sols Pollués, en Services numériques appliqués et en Management de projets.

Chez **VERTICAL SEA** nous sommes convaincus que les entreprises ont un rôle majeur à jouer dans la construction d'un avenir durable et responsable. C'est la raison pour laquelle nous reconnaissons l'importance de l'intégration des préoccupations sociales et environnementales dans nos activités commerciales et nos relations avec nos collaborateurs et toutes nos parties prenantes (clients, fournisseurs, partenaires). Nous construisons nos relations sur la présomption de confiance, le collectif, la fluidité et l'empathie.

Nous avons élaboré cette Charte de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) afin de formaliser nos engagements envers nos collaborateurs et nos parties prenantes et de guider nos actions dans un cadre de référence commun.

Notre Charte RSE s'articule autour des **5 piliers** suivants :

1. **Agir pour la protection de l'environnement dans nos métiers**
2. **Se mobiliser en faveur de l'environnement**
3. **Promouvoir le capital humain**
4. **Être un partenaire de confiance**
5. **Être un acteur local et solidaire**



Cette Charte ne constitue en aucun cas une contrainte supplémentaire, mais un engagement sur les conditions de la préservation de ces 5 principes auxquels nous tenons. Elle s'appuie sur les réglementations relatives aux Droits Humains, à la Concurrence, à la Lutte contre la corruption, à l'Éthique, à la Sécurité et au Bien-être des collaborateurs, mais aussi à la préservation de l'environnement, de la biodiversité et des ressources naturelles.

Elle se veut être le reflet de notre culture d'entreprise qui nous pousse à mettre en œuvre ces 5 piliers dans nos actions quotidiennes à tous les niveaux de l'entreprise.

Nous sommes conscients que cette démarche est un processus d'amélioration continue reposant sur une collaboration étroite entre toutes nos parties prenantes.

1	GROUPE VS	0	Charte RSE	SAM	10/2024
Dossier	Agence	Indice	Document	Rédigé par	Date

1. AGIR POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS NOS METIERS

S'engager pour protéger l'environnement à travers nos métiers

Nous avons pour mission d'être, dans le cadre de nos activités, un acteur de l'amélioration du cadre de vie. Nos activités économiques s'inscrivent dans un cadre d'activités durables et par nos métiers, nous choisissons de contribuer à réduire l'impact carbone et environnemental du secteur de la construction.

Dans un contexte d'urgence climatique, nous nous efforçons de tout mettre en œuvre pour que les compétences de nos équipes contribuent à développer des solutions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Nous nous engageons à former nos équipes, à promouvoir les projets bas carbone et à accompagner nos clients dans des pratiques les plus vertueuses possibles, de rendre leurs actifs plus résilients et durables. Nous nous appliquons à encourager la certification et la labellisation environnementale des projets et à pouvoir dépasser les seules exigences réglementaires lorsque notre client y est favorable. Nous œuvrons à trouver les moyens d'accompagner nos clients dans l'analyse des risques climatiques et à trouver des solutions d'adaptation.

Avec nos équipes d'écologues et de naturalistes, nous nous engageons à sensibiliser toutes nos parties prenantes à la préservation de l'eau, des milieux naturels et de la biodiversité et nous nous engageons à intégrer les meilleures pratiques environnementales dans tous nos métiers. Nous voulons accentuer nos efforts de formation et de sensibilisation sur ces sujets environnementaux comme la protection des zones à enjeu environnemental.

Nous faisons de la prévention de la pollution une préoccupation centrale dans nos métiers. A cet effet, nous encourageons notre clientèle à choisir les solutions les plus vertueuses en termes de gestion de leur pollution tout apportant naturellement les meilleurs conseils de respect des réglementations environnementales pour limiter les impacts environnementaux de leur projet.

Afin de préserver les ressources naturelles et réduire notre empreinte environnementale, nous incitons nos équipes à conseiller à nos clients la mise en place d'initiatives concrètes visant à optimiser l'utilisation des ressources, à favoriser le réemploi et le recyclage. Nous nous attachons à informer le plus grand nombre en formant nos équipes pour soutenir l'économie circulaire dans les projets en touchant les populations sur les territoires où nous opérons pour optimiser la prévention et la gestion des déchets.

Autour de ces enjeux environnementaux, nous souhaitons que nos actions s'inscrivent dans une démarche préservant les ressources naturelles et les écosystèmes, en apportant des expertises à fortes valeurs ajoutées auprès de nos clients et de leurs activités sur les territoires.

1	GROUPE VS	0	Charte RSE	SAM	10/2024
Dossier	Agence	Indice	Document	Rédigé par	Date

2. SE MOBILISER EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Engager quotidiennement nos équipes dans le respect de l'environnement

Conscients des impacts que nos activités puissent avoir sur l'environnement, nous nous efforçons de les minimiser en engageant une politique de management environnemental et sociétal visant à nous tourner vers des pratiques plus sobres en énergie, bas carbone et plus responsables dans l'ensemble de nos métiers. Pour réduire notre propre empreinte environnementale, nous nous inscrivons dans une démarche de progrès et d'amélioration continus.

Pour y parvenir, nous nous engageons à sensibiliser et professionnaliser tous nos collaborateurs aux enjeux du réchauffement climatique et de la préservation des ressources naturelles ; ceci afin d'être force de proposition dans le développement durable de notre groupe et à inciter chacun d'eux à devenir responsable dans leur manière d'être au quotidien.

Réduction de notre empreinte environnementale

Au-delà de la compliance de notre groupe, nous souhaitons aller plus loin que les seules obligations réglementaires environnementales et légales, en veillant à ce que toutes nos activités soient conformes aux normes les plus élevées de protection de l'environnement.

De ce fait, nous avons choisi d'être proactifs en définissant une trajectoire de décarbonation selon l'Accord de Paris sur le climat et nous nous engageons à réduire notre empreinte carbone en mettant en place un ensemble de mesures visant à minimiser notre impact carbone sur toute la chaîne de valeur de nos activités y compris celles nos parties prenantes externes.

Notre engagement environnemental devra se traduire par des actions concrètes en matière de réduction de consommation énergétique, de gestion des déplacements de nos collaborateurs, d'une stratégie numérique responsable et de pratiques de gestion des déchets responsable dans nos installations et celles de nos clients.

Enfin, dans le cadre des nouvelles réglementations européennes, nous sommes engagés dans une analyse de double matérialité, associant et impliquant toutes nos parties prenantes afin d'identifier les enjeux prioritaires de durabilité de notre groupe.

3. PROMOUVOIR LE CAPITAL HUMAIN

S'engager pour être un employeur socialement responsable

Le sens du collectif est profondément enraciné dans notre identité et nous croyons fermement que notre capital humain est notre atout le plus précieux. Nous nous engageons à promouvoir le bien-être, le développement et la formation de l'ensemble de nos collaborateurs. Nous rejetons toute forme de discrimination, d'exploitation ou de harcèlement, et nous encourageons un environnement de travail respectueux, équitable et inclusif.

3.1. La gouvernance

Nous cherchons à créer un environnement où tous les collaborateurs se sentent encouragés à innover, à prendre des initiatives et à être force de proposition. Nous encourageons un dialogue ouvert et transparent avec nos employés et les représentants du personnel afin de permettre une compréhension des aspirations individuelles et collectives.

Nous offrons à chaque collaborateur l'opportunité de contribuer activement à l'évolution de notre groupe et valorisons les idées et les propositions de chacun. Ce mode de management participatif favorise également la collaboration et la confiance mutuelle entre nos collaborateurs.

3.2. Conditions d'emploi décentes

Nous nous engageons à maintenir des conditions d'emploi décentes qui soient justes, sûres et respectueuses des droits fondamentaux de nos collaborateurs.

Les congés payés, congés maladie et congés parentaux sont accordés conformément à la réglementation du droit du travail français et marocain. Nous respectons la durée de travail prévue par la législation et nous rémunérons à un taux majoré les heures supplémentaires. Nous prévoyons des heures de pause durant la journée de travail. Enfin, nous entendons et discutons les demandes des salariés en matière de temps partiel, que ce soit pour des contraintes médicales ou organisationnelles.

3.3. Développement professionnel et personnel

Nous encourageons le développement professionnel et personnel de nos collaborateurs, tout au long de leur parcours. Nous leur offrons des opportunités de promotions internes et de formation afin de consolider leurs acquis et développer leurs compétences.

Nous nous engageons à instaurer des temps d'échanges dans le cadre du suivi des carrières entre chaque collaborateur, son manager et les ressources humaines. Nous souhaitons concilier les aspirations de chacun de nos collaborateurs aux besoins spécifiques de notre Groupe.

3.4. Santé et sécurité

Nous nous engageons à fournir un environnement de travail sûr et sain pour tous nos collaborateurs. Nous nous conformons aux normes de santé et de sécurité au travail en vigueur et nous nous engageons à instaurer des mesures préventives pour éviter les accidents, les blessures et les risques professionnels. Nous encourageons la formation de nos collaborateurs pour assurer leur sécurité au travail. Nous leur garantissons l'accès à la documentation relative aux risques au travail et nous attendons d'eux qu'ils prennent connaissance des consignes affichées concernant les dispositifs de sécurité déployés au sein de notre groupe.

Nous assurons l'accès à des locaux sûrs et sains qui comprennent des équipements de sécurité en bon état de fonctionnement.

Enfin nous luttons contre les risques psychosociaux et cherchons à identifier les facteurs de stress, les situations de harcèlement et les déséquilibres de charge de travail.

3.5. Promotion de l'égalité femmes hommes

Nous nous engageons à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une priorité au sein de notre groupe, et à aller au-delà des obligations légales.

Notre filiale dédiée au secteur immobilier est signataire de la charte du Cercle des Femmes de l'Immobilier, formalisant un engagement en faveur de la parité et de l'égalité professionnelle femmes-hommes dans les entreprises et les organisations de l'immobilier. Nous nous engageons à respecter les quatre axes fondamentaux sur lesquels elle repose. C'est-à-dire : avoir un rapport des objectifs et des résultats en matière de parité dans les organes de gouvernance et de direction, de garantir l'égalité salariale entre femmes et hommes, de recruter et promouvoir des femmes à des postes de direction y compris opérationnels et stratégiques et enfin de favoriser la prise de parole des femmes dans notre groupe.

3.6. Respect de la diversité et de l'inclusivité

Nous nous opposons à toute forme de discrimination, qu'elle repose sur le genre, l'origine ethnique, la religion, l'âge, le handicap ou tout autre caractéristique protégée par la loi et nous nous engageons pour le respect de la diversité au sein de notre Groupe. Nous offrons à chacun des chances égales de réussite. Nous nous engageons à adopter des politiques et pratiques qui respectent l'égalité des chances en matière de recrutement, de promotion et de rémunération indépendamment de l'origine ethnique ou des caractéristiques personnelles de nos collaborateurs.

3.7. Lutte contre le harcèlement & les violences sexistes et sexuelles

Nous sommes résolu à créer un environnement de travail sûr, respectueux et inclusif pour tous nos collaborateurs. Nous condamnons toutes formes de violences au travail, qu'elles prennent la forme d'agressions, d'un harcèlement physique, moral ou sexuel, de menaces, d'intimidation ou de brimades. En cas d'écarts de comportements constatés, nous appliquons les mesures disciplinaires prévues par la législation en vigueur.

Nous nous engageons fermement à prévenir et à éliminer toutes les formes de violences sexistes et sexuelles, y compris le harcèlement, l'agression sexuelle, la discrimination et le traitement inégal fondé sur le genre.

A ce titre, nous organisons des formations de sensibilisation pour informer les collaborateurs sur les violences sexistes et sexuelles, les conséquences de telles conduites et les moyens de les prévenir.

3.8. Dispositif d'alerte en cas de violence, harcèlement ou discrimination

Nous encourageons nos collaborateurs à signaler tout manquement à des règles légales, d'enjeu civil ou pénal ou des règles de bon usage dans la profession. Une procédure de signalement confidentiel, accessible à l'ensemble des collaborateurs, a été mise en place et nous permet de nous inscrire durablement et sans compromission avec notre éthique dans la protection des lanceurs d'alertes.

Nous nous engageons à ce qu'aucun de nos collaborateurs ne puisse encourir de représailles pour avoir signalé en toute bonne foi un problème d'éthique ou de fraude. Notre groupe s'engage à ce que toutes les informations recueillies par l'ensemble des destinataires du signalement ainsi que le nom des personnes concernées restent confidentiel.

4. ÊTRE UN PARTENAIRE DE CONFIANCE

S'engager pour être un partenaire responsable

4.1. Nos engagements

Nous nous engageons à respecter des principes fondamentaux en termes d'achats responsables conformément aux lois et réglementations en vigueur. Nous souhaitons également intégrer les principes du développement durable dans nos relations avec nos partenaires et fournisseurs.

Nous choisissons nos fournisseurs, prestataires et sous-traitants, en fonction de leur professionnalisme, leur compétitivité, mais également sur l'adéquation entre leurs produits et services et notre cahier des charges. Nous nous engageons à ce que les actions en faveur du développement durable de nos partenaires soient prises en compte et valorisées dans nos processus d'achats.

Aucun de nos fournisseurs n'est défavorisé ou désavantagé de façon déloyale dans le cadre des appels d'offres et de l'adjudication des marchés. Le principe de l'intégrité s'applique à la lutte pour les parts de marché. Nous respectons des règles de concurrence loyale et nous luttons contre toute pratique commerciale délictueuse conformément aux principes généraux jurisprudentiels.

Les délais de paiement de nos fournisseurs s'inscrivent également dans notre politique RSE et dans les actions menées par le Groupe qui entend adopter une attitude responsable vis-à-vis de ses fournisseurs. Nous nous engageons à les payer conformément aux dispositions contractuelles et légales.

4.1.1. Confidentialité

Considérant nos fournisseurs et clients comme des acteurs clés de notre succès commun, nous nous engageons à établir une relation basée sur la confiance et le respect mutuel. Nous effectuons nos prestations dans le cadre du respect de la confidentialité, des informations et des résultats. Nous nous engageons à ce qu'aucun document se rapportant à un projet demandé ne puisse être divulgué à un tiers sans l'autorisation écrite préalable du client.

Dans le cadre de ce devoir de vigilance, nous veillons à mettre en œuvre tous les moyens appropriés (sensibilisation, clause de confidentialité dans le contrat de travail) permettant d'assurer la protection de ces informations, tant pour les supports physiques que numériques.

En cas de demande spécifique de la part des clients, un engagement de confidentialité pourra être signé. L'obligation de confidentialité restera en vigueur même après expiration du contrat et ce pour une durée illimitée.

4.1.2. Charte informatique

Nous veillons à sécuriser à tout moment nos outils et notre parc informatiques afin de protéger les données et les informations critiques, et garantir nos activités. Nous sensibilisons nos collaborateurs aux risques de cyberattaques.

Nous accordons une importance particulière à la protection des données à caractère personnel de nos collaborateurs et de nos parties prenantes conformément aux principes et obligations énoncés par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de l'Union européenne.

Nous veillons à mettre en place des mesures techniques et organisationnelles de sécurité appropriées pour prévenir toute violation ou utilisation abusive des données et nous nous engageons à fournir des informations claires et compréhensibles sur le traitement des données personnelles de l'ensemble de nos parties prenantes.

Nous nous engageons également à obtenir le consentement explicite des individus avant de collecter, utiliser ou partager leurs données personnelles. Enfin, nous spécifions la finalité pour laquelle les données sont collectées et nous nous engageons à ne pas les utiliser ultérieurement de manière incompatible avec cette finalité.

4.1.3. Lutte contre la corruption & conflits d'intérêts

Afin de s'affirmer comme un partenaire de confiance, nous accordons une grande importance à prévenir tout conflit d'intérêt impliquant nos collaborateurs ou nos fournisseurs. Nous nous engageons pour l'intégrité, la transparence et la responsabilité au sein de nos activités.

Nous prohibons fermement toute forme de corruption dans nos relations et nous sommes vigilants à ce qu'aucun de nos collaborateurs ne puisse passer des commandes à titre privé et personnel aux entreprises avec lesquelles il est en rapport dans le cadre de son activité professionnelle.

Nous interdisons à nos collaborateurs de proposer ou d'accorder directement ou indirectement à des tiers des avantages injustifiés en rapport avec leur activité professionnelle, que ce soit sous forme de versements d'argent ou sous forme de prestations de quelque nature que ce soit. Par ailleurs, aucune gratification financière ou en nature ne peut être donnée en vue d'obtenir un avantage ou ne peut être reçue pour favoriser une entreprise ou une personne.

4.1.4. Cadeaux et invitations

Nous tolérons, si leur fréquence reste exceptionnelle et qu'ils sont autorisés par la hiérarchie, les cadeaux mineurs conformes aux usages de courtoisie et la réglementation, ainsi que les invitations des prestataires à des événements collectifs revêtant un intérêt professionnel. En aucun cas, ils ne doivent chercher à influencer ou donner l'impression d'influencer des décisions ou d'obtenir un avantage individuel.

Nous nous mobilisons pour que ces gestes soient offerts de façon transparente et en dehors de périodes d'appel d'offres. Nous nous engageons à sensibiliser nos collaborateurs sur ces pratiques.

4.1.5. Dispositif d'alerte en cas de conflits d'intérêts et/ou de problème éthique

Nous attendons de nos partenaires lorsqu'ils sont confrontés à un problème de violation supposée ou avérée des règles par un de leur employé ou un collaborateur de notre groupe, qu'ils signalent l'incident selon le dispositif mis en place à cet effet.

4.2. Nos exigences et attentes envers nos partenaires

4.2.1. Ethique, Respect et Environnement

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent nos engagements mutuels et qu'ils adoptent des pratiques commerciales éthiques et transparentes conformément aux lois et réglementations en vigueur.

C'est-à-dire, qu'ils respectent les principes du Pacte Mondial de l'ONU, du Code de Conduite de CEDED, de la Charte Internationale des Droits de l'Homme et des Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qui garantissent des conditions de travail sûres et équitables tout en luttant contre le travail des enfants et le travail forcé.

Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils pratiquent les salaires et avantages sociaux conformes aux lois en vigueur, qu'ils respectent les réglementations locales concernant le temps de travail et qu'ils s'assurent des conditions de travail qui ne détériorent pas la santé de leurs collaborateurs tout en garantissent leur sécurité et leur protection.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils encouragent aussi les initiatives en faveur de l'égalité femmes/hommes et qu'ils développent un esprit de diversité et l'inclusion au sein de leurs équipes.

En matière de développement durable, nos fournisseurs se doivent de maîtriser les impacts et risques de leurs activités et s'assurer que leurs pratiques soient conformes aux réglementations environnementales qui leur sont applicables.

De ce fait, nous recommandons à nos fournisseurs de s'inspirer des meilleures pratiques internationales dans ces domaines, et de mettre en œuvre des actions visant à réduire leur empreinte environnementale, et en particulier leur consommation énergétique, leurs émissions de gaz à effet de serre, la préservation de la biodiversité, l'optimisation de leur production de déchets, leur tri et recyclage.

Nous attendons également de nos fournisseurs qu'ils fassent leurs meilleurs efforts pour répercuter des dispositions équivalentes à leur propre chaîne de valeur. En collaborant avec notre Groupe, nos partenaires s'engagent à respecter la présente Charte, et à s'assurer de son respect pendant toute la durée de notre collaboration.

5. ÊTRE UN ACTEUR LOCAL ET SOLIDAIRE

S'engager pour un développement économique et social de nos régions

Nous sommes une entreprise française, implantée dans 10 départements français au travers de nos agences qui participent activement au développement économique et associatif de nos territoires.

Nous sommes conscients de notre rôle en tant qu'acteur social responsable et nous nous engageons à prendre en compte les contextes locaux pour contribuer au développement des territoires dans lesquels nous opérons.

Nous encourageons le développement économique local en privilégiant les partenariats avec les entreprises et les fournisseurs locaux, et en favorisant, dans la mesure du possible, les recrutements régionaux.

Nous mettons nos compétences au service de la recherche et du développement (R&D) pour contribuer activement à la croissance économique et sociale de notre territoire. En investissant dans la R&D, nous cherchons à stimuler l'innovation et à favoriser le progrès technologique, tout en créant des opportunités d'emploi et en soutenant les entreprises locales.

Nous soutenons des projets sociaux, humanitaires et valorisons le bénévolat et l'engagement citoyen de nos employés en leur permettant de consacrer du temps à des actions solidaires via du mécénat de compétences, projet entrepreneurial qui nous tient à cœur.

En tant qu'acteur solidaire, nous sommes déterminés à contribuer au développement durable de notre région, en créant un impact positif à long terme pour les individus, les entreprises et la société dans son ensemble.
